

CEMAC

RATIFICATION DU TRAITE REVISE DE LA CEMAC

Six ans après sa publication, le Traité Révisé de la CEMAC a été ratifié par la **loi n° 018/2014 du 30 janvier 2015**.

FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DU BUDGET ET DES FINANCES PUBLIQUES

La Direction Générale du Budget et des Finances Publiques vient d'être créée par le **décret n° 0058/PR/MBCP du 16 janvier 2015**. Il s'agit d'un service central au sein du Ministère du Budget et des Comptes Publiques qui vise à assurer l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de budget, de gestion financière et comptable de l'Etat. A ce titre, elle est notamment chargée de l'élaboration, du suivi et du contrôle du budget de l'Etat ; de la gestion du budget de l'Etat et des dépenses publiques ; de la gestion des patrimoines administratifs de l'Etat ; du contrôle de l'ensemble des ressources et des charges publiques ; et de la centralisation des passations, d'approbation et de contrôle de l'exécution des marchés publics.

TRANSPARENCE ET BONNE GOUVERNANCE

Les règles relatives à la transparence et à la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques viennent d'être fixées par la **loi n° 021/2014 du 30 janvier 2015**. Ces règles concernent notamment la légalité et la publicité des opérations financières publiques, les attributions et les responsabilités des institutions de l'administration publique, l'élaboration des budgets publics, la mise en œuvre des recettes et des dépenses, le contrôle des opérations relatives aux recettes, aux dépenses et au financement des budgets des administrations publiques, l'information du publique par rapport à l'ensemble des activités budgétaires, et le comportement des agents de l'Etat.

Pour de plus amples informations relativement au contenu de ce numéro d'Actualités Juridiques, n'hésitez pas à contacter:

Rui Amendoeira: rui.amendoeira@mirandalawfirm.com

ou

Matthieu Le Roux:

matthieu.leroux@mirandalawfirm.com

Miranda Correia Amendoeira & Associados
Av. Engenheiro Duarte Pacheco, 7
1070-100 LISBONNE – PORTUGAL

mirandaalliance
www.mirandaalliance.com

CABINETS CORRESPONDANTS PORTUGAL | ANGOLA | BRÉSIL | CAMEROUN
CAP-VERT | FRANCE | GABON | GUINÉE-BISSAU | GUINÉE ÉQUATORIALE
MACAU (CHINA) | MOZAMBIQUE | RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
RÉPUBLIQUE DU CONGO | SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE | TIMOR-LESTE

BUREAUX DE LIAISON ROYAUME-UNI (LONDRES) | USA (HOUSTON)

T: +351 217 814 800 | F: +351 217 814 802
www.mirandalawfirm.com

© Miranda Correia Amendoeira & Associados, 2015. La reproduction, partielle ou totale, de ce document est autorisée à condition que la société titulaire du droit d'auteur soit mentionnée.

AVERTISSEMENT: Les Textes de ce document contiennent une information générale et ne sont pas destinés à servir de publicité, d'offre de services ou de conseil juridique. Le lecteur ne devra pas se baser uniquement sur cette information mais toujours chercher conseil auprès d'un avocat.

Ce bulletin est distribué gratuitement à nos clients, collègues et amis. Pour ne plus recevoir celui-ci, veuillez répondre à cet e-mail.

Mailjet.com